



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA SOLOGNE DES RIVIERES**



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 1er AVRIL 2019**

Étaient présents : 18

LA FERTE IMBAULT : non représentée

ORÇAY : Madame Michelle MOREAU, déléguée titulaire,

PIERREFITTE-SUR-SAULDRE : Monsieur Michel CHAUVIN, délégué titulaire,

SALBRIS : Monsieur Olivier PAVY, Monsieur René POUJADE, Madame Christiane LALLOIS, Monsieur Jean-Yves THÉMIOT, Madame Emmanuelle ROEKENS, Monsieur Jean CHICAULT, Madame Françoise VANDEMAELE, Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, Monsieur Stéphane DOUADY(départ 18h40), délégués titulaires,

SELLES-SAINT-DENIS : Monsieur Max BURON, Madame Corinne PENICAUD-NEVANDER, Monsieur Pierre MAURICE, délégués titulaires,

SOUESMES : Monsieur Jean-Michel DÉZÉLU, Madame Maryse SENÉ, délégués titulaires,

THEILLAY : Monsieur Gérard CHOPIN, Madame Mauricette ROQUE, délégués titulaires,

Absents excusés et Pouvoirs : 2

Monsieur Jacques LAURE, pouvoir à Monsieur CHAUVIN

Monsieur Claude LELAIT, pouvoir à Monsieur CHOPIN

Absents sans pouvoirs : 6

Monsieur Pascal COLART

Madame Isabelle GASSELIN

Madame Marie-Laure CHOLLET

Madame Stéphanie DARDEAU

Monsieur Philippe DEBRÉ

Madame Marie-Lise CARATY

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean CHICAULT

Mesdames SCIOU, BESSÉ et Monsieur BRUNET, fonctionnaires territoriaux assistent à la séance.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00, le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

1- DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Jean CHICAULT est désigné comme secrétaire de séance.



En préambule de ce conseil, Monsieur le Président souhaite soumettre, à l'approbation du Conseil, un ajout à l'ordre du jour :

- la demande de reconduction de la participation de la CCSR au groupement d'entreprises de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay Sologne Val de Cher (GEAR).

Cet ajout est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

FINANCES

2- VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ POUR 2019

Délibération n°2019-12

Selon les dispositions de l'article 1636 sexies du Code Général des Impôts, il est nécessaire de prendre, chaque année, une délibération spécifique relative à l'adoption des taux de fiscalité, même si ceux-ci restent inchangés.

Il est précisé que, même si la réforme de la Taxe d'Habitation n'impacte pas le votes des taux, la collectivité doit déterminer le taux de la Taxe d'Habitation appliquée sur le territoire.

Lors du débat d'orientations budgétaires 2018, il a été proposé de fixer la Taxe Foncière sur le Bâti à 0,50 % et 1,00 % pour 2019.

Le débat d'orientations budgétaires 2019 a validé ce taux de 1 % et le maintien des autres taux par rapport à 2018.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de voter les taux suivants :

| NATURE DES TAUX | TAUX 2018 | PRODUIT 2018 | TAUX PROPOSE 2019 | PRODUIT ATTENDU |
|---|------------------|---------------------|--------------------------|------------------------|
| CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) | 23.36 % | 1 488 733 € | 23.36 % | 1 494 806 € |
| Taxe d'Habitation | 9.58 % | 1 355 953 € | 9.58 % | 1279 888 € |
| Taxe Foncière (Bâti) | 0,50 % | 70 770 € | 1,00 % | 132 560 € |
| Taxe Foncière (Non Bâti) | 3.40 % | 12 549 € | 3.40 % | 10 380 € |

3- VOTE DU TAUX DE TEOM POUR 2019

Délibération n°2019-13

Le SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitements des Ordures Ménagères) a fait parvenir son besoin en produit attendu pour le fonctionnement 2019 au vu des bases d'imposition transmises par le pôle de fiscalité.

La Communauté de Communes de la Sologne des Rivières doit voter les taux de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour 2019 avec un service identique sur l'ensemble des 24 communes adhérentes.

| COMMUNES | 2019 | | | TAUX |
|------------------------------|-----------|-----------|------------------|-------|
| | COUT/HBTS | BASE TEOM | PRODUIT | |
| LA FERTE IMBAULT | 97.99 | 881 652 | 115 612 | 12,80 |
| ORCAY | 97.99 | 162 364 | 21 281 | 12,80 |
| PIERREFITTE-SUR-SAULDRE | 97.99 | 717 649 | 94 307 | 12,80 |
| SALBRIS | 97.99 | 5 166 066 | 670 732 | 12,80 |
| SELLES-SAINT-DENIS | 97.99 | 950 398 | 124 582 | 12,80 |
| SOUESMES | 97.99 | 801 079 | 105 188 | 12,80 |
| THEILLAY | 97.99 | 1 006 272 | 131 565 | 12,80 |
| TOTAL PRODUIT ATTENDU | | | 1 263 266 | - |

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de voter le taux de TEOM tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessus.

4- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019 : DU BUDGET GÉNÉRAL ET DES BUDGETS ANNEXES SPANC - ZAE (JARDIN D'ENTREPRISES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TECHNOPARC, LOTISSEMENT DU TECHNOPARC, ZONES ARTISANALES DE SALBRIS, TERRE DES MILLES BŒUFS) - MSAP

Délibération n°2019-15

Lors de sa séance du 13 mars 2019, le conseil communautaire a débattu sur les orientations budgétaires de la collectivité pour 2019.

À partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet des budgets primitifs pour l'exercice 2019 soumis à votre adoption. Le tableau, ci-dessous, expose de manière plus détaillée ce budget.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote des budgets primitifs,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe du SPANC,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire,

Considérant le projet des budgets primitifs de l'exercice 2019 du budget principal et des budgets annexes présenté par le Président, soumis au vote par chapitre avec présentation fonctionnelle,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'adopter les budgets primitifs pour l'exercice 2019 tel que décrits dans les tableaux ci-dessous :

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Le budget principal, pour l'exercice 2019, est équilibré en recettes aux montants de :

| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| 7 969 847,09 € | 7 969 847,09 € | 8 252 165,19 € | 8 252 165,19 € |

Le budget annexe du Jardin d'Entreprises, pour l'exercice 2019, est en suréquilibre en recettes d'investissement aux montants de :

| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|----------------|--------------|----------------|--------------|
| Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| 140 817,58 € | 140 817,58 € | 47 800 € | 114 250,64 € |

Le budget annexe du SPANC, pour l'exercice 2019, est en suréquilibre en recettes de fonctionnement aux montants de :

| FONCTIONNEMENT | |
|----------------|-----------|
| Dépenses | Recettes |
| 1500 € | 4591,88 € |

Le budget annexe de la MSAP, pour l'exercice 2019, est équilibré dépenses et en recettes de fonctionnement aux montants de :

| FONCTIONNEMENT | |
|----------------|----------|
| Dépenses | Recettes |
| 45 100 € | 45 100 € |

Le budget annexe du Développement économique du Technoparc, pour l'exercice 2019, est équilibré en dépenses et en recettes aux montants de :

| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|----------------|-----------|----------------|-------------|
| Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| 155 100 € | 155 100 € | 80 402,27 € | 80 402,27 € |

Le budget annexe du lotissement du Technoparc de Salbris, pour l'exercice 2019, est équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement aux montants de :

| FONCTIONNEMENT | |
|----------------|----------|
| Dépenses | Recettes |
| 50 200 € | 50 200 € |

Le budget annexe de la ZA artisanales de Salbris, pour l'exercice 2019, est équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement aux montants de :

| FONCTIONNEMENT | |
|-----------------------|-----------------|
| Dépenses | Recettes |
| 50 000 € | 50 000 € |

Le budget annexe de la ZAE Terre des mille bœufs à Theillay, pour l'exercice 2019, est équilibré en dépenses et en recettes aux montants de :

| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|-----------------------|-----------------|-----------------------|-----------------|
| Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| 27 098,75 € | 27 098,75 € | 25 916,65 € | 25 916,65 € |

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- DE VOTER le BUDGET GENERAL 2019 de la Communauté de Communes,
- DE VOTER les 2 BUDGETS ANNEXES 2019 (Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), et Maison des services au Public (MSAP),
- DE VOTER les 5 BUDGETS ANNEXES des zones d'Activités 2019 (Jardin d'Entreprises, Développement économique du Technoparc, Lotissement du Technoparc, Artisanales de Salbris, Terre des mille bœufs de Theillay) comme présentés ci-dessus.

5- RECONDUCTION DE LA PARTICIPATION AU GROUPEMENT D'ENTREPRISES DE L'ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY SOLOGNE VAL DE CHER (GEAR)

Délibération n°2019-14

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée le rôle du groupement des entreprises de l'Aérospatial et de ses actions, notamment en terme de formation et d'emplois sur le bassin Romorantinais. Il précise que la CCSR assiste aux réunions et verse une participation depuis 2015 à hauteur de 5 000 € par an pour la période.

Afin de poursuivre le développement des actions engagées par le GEAR auprès des entreprises et des établissements de l'Éducation Nationale pour les années 2018 à 2020, le GEAR sollicite la reconduction de la participation financière à hauteur de 15 000 €.

N'ayant pas reçu de factures au titre de l'année 2018, cette somme n'a pas été versée.

Il est donc proposé à l'Assemblée de verser une subvention de 10 000 € sur l'exercice budgétaire 2019 (soit 5 000 € pour l'année 2018 et 5 000 € pour 2019) et 5 000 € pour 2020.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de verser la participation au GEAR tel qu'il est exposé ci-dessus.

(Monsieur Stéphane DOUADY quitte l'Assemblée à 18h40, pour une urgence professionnelle et ne participe donc pas à ce vote)

6- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Les membres du Conseil n'ont aucune information ni questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

Le Président,

Olivier PAVY



Compte-rendu affiché le 08/04 /2019